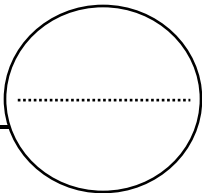




PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ
DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 8 septembre 2026

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le mardi 8 septembre 2026 à compter de 19h00 dans la salle du conseil située au 505-5 rue Frontière, Hemmingford, J0L 1H0.

Sont présent(e)s

M. Drew Somerville, maire;
M. Corey Young, conseiller n° 1
M. Roy Catto, conseiller n° 2;
M. Christopher Hill, conseiller n° 3;
M. Jonathan Mailloux, conseiller n° 4;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Est également présente

Annick Brunet, Directrice générale et greffière-trésorière

Sont absents :

Mme Jayne McNaughton, conseillère n° 5;

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum.

2026-09-240

1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Christopher Hill, appuyé par Corey Young et résolu à l'unanimité d'accepter l'ordre du jour tel que déposé mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N'AYANT PAS VOTÉ

2026-09-241

2A-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
11 AOÛT 2026

Il est proposé par Jonathan Mailloux, appuyé par Roy Catto et résolu à l'unanimité par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 août 2026 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N'AYANT PAS VOTÉ

3-PÉRIODE DE QUESTIONS

2026-09-242

4-A AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-
TRÉSORIÈRE DE SIGNER L'ENTENTE AVEC LA VILLE DE SAINT-JEAN-SUR-
RICHELIEU POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ

Considérant que la Municipalité souhaite conclure une entente avec la ville Saint-Jean sur Richelieu relativement au transport adapté

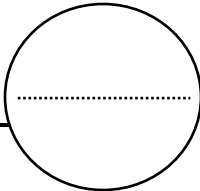
Considérant que les modalités de cette entente sont jugées acceptables pour la Municipalité;

En conséquence, il est proposé par Corey Young, appuyé par Jonathan Mailloux et résolu à l'unanimité par les conseillers :

-que le conseil municipal autorise la conclusion d'une entente avec la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu relativement au transport adapté selon les modalités convenues entre les parties;

-que la Directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente ainsi que tout document requis afin d'en assurer la mise en œuvre;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ
DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 8 septembre 2026

-que la Directrice générale et greffière-trésorière soit également autorisée à apporter à l’entente toute modification mineure qui ne change pas sa nature ni les obligations substantielles de la Municipalité.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N'AYANT PAS VOTÉ

2026-09-243

**4-B AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-
TRÉSORIÈRE À SIGNER L’ENTENTE CONCERNANT L’AMÉNAGEMENT
PAYSAGER SUR LE LOT #5 367 359 (MUNICIPALITÉ ET LES PROPRIÉTAIRES DU
429 AVENUE MCNAUGHTON)**

Considérant que la résolution #2024-10-244 mentionnait une période d’essai de 2 ans pour l’aménagement paysager sur le lot # 5 367 359 par les propriétaires du 429 Avenue McNaughton;

Considérant que la date de l’entente se termine le 1 octobre 2026;

Considérant que le conseil souhaite renouveler cette entente avec les propriétaires du 429 Avenue McNaughton;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, appuyé par Christopher Hill et résolu à l’unanimité par les conseillers :

-que le conseil municipal autorise la conclusion d’une entente avec les propriétaires du 429 avenue McNaughton relativement à l’Aménagement paysager sur le lot #5 367 359;

- que la Directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente ainsi que tout document requis afin d’en assurer la mise en œuvre.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N'AYANT PAS VOTÉ

2026-09-244

**4-C AUTORISATION À LA DIRECTRICE GÉNÉRAL ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
DE SIGNER L’ENTENTE AVEC POSTE CANADA POUR LE CONGÉLATEUR LES
COMPLICES ALIMENTAIRES**

Considérant qu’ une entente doit être signée avec Poste Canada concernant le congélateur les complices alimentaires afin d’autoriser officiellement Postes Canada à installer le congélateur dans l’entrée de l’immeuble municipal;

En conséquence, il est proposé par Jonathan Mailloux, appuyé par Roy Catto et résolu à l’unanimité par les conseillers que la Directrice générale et greffière-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la Municipalité, ladite entente ainsi que tout document requis afin d’en assurer la mise en œuvre;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N'AYANT PAS VOTÉ

2026-09-245

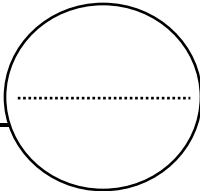
4-D ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 350 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Considérant que la Municipalité a adopté une politique de gestion contractuelle conformément aux dispositions applicables de la Loi sur les cités et villes ou du Code municipal du Québec;

Considérant qu’ un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 11 août 2026;

Considérant qu’ un projet de règlement a été présenté et déposé lors de cette même séance;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ
DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 8 septembre 2026

2026-09-246

Considérant que les membres du conseil déclarent avoir reçu une copie du règlement dans le délai prévu par la loi et renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par Chistopher Hill, appuyé par Lucie Bourdon et résolu à l’unanimité par les conseillers d’adopter le règlement no 350 sur la gestion contractuelle, lequel est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N'AYANT PAS VOTÉ

4 E- OCTROID D'UN CONTRAT POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX SPÉCIFIQUES

Attendu que la Municipalité doit procéder à la réalisation de travaux spécifiques concernant la comptabilité ;

Attendu que l’offre présentée par FQM , au montant de 2500 \$, plus les taxes applicables, est conforme aux besoins de la Municipalité et aux exigences établies;

En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, appuyé par Christopher Hill et résolu à l’unanimité par les conseillers :

-D’autoriser la dépense de 2500\$ plus les taxes applicables tel que budgété;

-D’autoriser la Directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document requis pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N'AYANT PAS VOTÉ

6A RAPPORT DES TRAVAUX PUBLICS

Un rapport détaillé des travaux accomplis par le Service de la voirie durant le mois d’août 2026 est remis aux membres du conseil.

2026-09-247

6B- ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE SUR L'AVENUE CURRY

Considérant que la Municipalité désire finaliser les travaux de pavage sur l’Avenue Curry;

Considérant que la Municipalité a publié sur le SEAO (Système Électronique d’appel d’offres du Gouvernement du Québec) le 13 août 2026 un appel d’offres publics pour les travaux de pavage et de drainage de l’avenue Curry ;

Considérant que la Municipalité a procédé le 4 septembre dernier à l’ouverture publique des soumissions ;

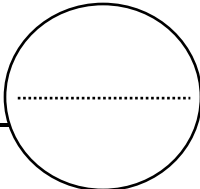
Considérant que l’ouverture publique des soumissions trois (3) entreprises ont déposé une soumission pour ces travaux ;

Nom de l’entreprise	Montant taxes incluses
MSA Infrastructures Inc.	181 181.81\$
Les Pavages Ultra Inc.	206 794.04\$
Les Pavages Céka Inc.	229 638.41\$

Considérant que l’analyse des soumissions faite par notre ingénieur au dossier M. Dave Williams et que la plus base soumission déposée est conforme, soit celle de l’entreprise MSA Infrastructures Inc. au montant de 181 181.81\$ taxes incluses.

En conséquence, il est proposé par Christopher Hill, appuyé par Jonathan Mailloux et résolu unanimement par les conseillers ;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ
DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 8 septembre 2026

Que le Conseil adjuge sous conditions le contrat en conformité avec les documents de l’appel d’offres publié sur le SEAO et selon le rapport d’analyse des soumissions réalisé par Dave Williams ing. ;

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N’AYANT PAS VOTÉ

7A RAPPORT DE L’OPÉRATEUR DE L’EAU POTABLE

La consommation de l’eau potable a été de 73 856 gallons par jour durant le mois d’août. Un rapport détaillé des lectures faites à la station de pompage de l’eau potable est remis à chaque membre du conseil à titre informatif.

7B RAPPORT DE L’OPÉRATEUR DE L’ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Un rapport sur les informations journalières du poste de pompage principal à l’assainissement des eaux usées est fourni à chaque membre du conseil.

7C MISE À JOUR DE L’ÉTUDE D’AGRANDISSEMENT DE LA STATION D’ÉPURATION DES EAUX USÉES

- Attendu que
- la Municipalité souhaite assurer la capacité, la conformité et la pérennité de ses infrastructures de traitement des eaux usées;
- Attendu qu’
- une étude relative à l’agrandissement de la station d’épuration des eaux usées a déjà été réalisée par Génipur ;
- Attendu que
- la mise à jour permettra notamment de réévaluer les besoins en capacité de traitement, les solutions techniques envisageables, les coûts préliminaires des travaux ainsi que l’échéancier de réalisation;

En conséquence, il est proposé par Jonathan Mailloux, appuyé par Lucie Bourdon et résolu à l’unanimité par les conseillers :

-D’autoriser la mise à jour de l’étude relative à l’agrandissement de la station d’épuration des eaux usées au montant de 5 600\$ plus les taxes.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N’AYANT PAS VOTÉ

9A RAPPORT DE L’INSPECTRICE MUNICIPALE

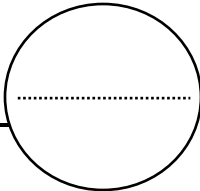
Annick Brunet, Directrice générale et greffière-trésorière, dépose le rapport des permis délivrés durant le mois d’août 2026.

Nombre de permis émis :	2
Valeur des travaux :	6 000\$
Valeur des permis	80\$

10A-AUTORISATION DES DÉPENSES POUR LE DÉPOUILLEMENT DE L’ARBRE DE NOËL ET AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONTRATS

- Considérant que
- Mme Céline Prévost, bénévole de Hemmingford souhaite organiser le dépouillement de l’arbre de Noël qui se tiendra le 12 décembre 2026 au nom de la municipalité du village de Hemmingford;
- Considérant que
- la tenue de cette activité nécessite l’achat de biens et la conclusion de contrats de services;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ
DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 8 septembre 2026

Considérant que les dépenses engagées devront respecter les crédits budgétaires disponibles;

En conséquence, il est proposé par Jonathan Mailloux, appuyé par Roy Catto et résolu à l’unanimité par les conseillers :

-D’autoriser les dépenses nécessaires à l’organisation du dépouillement de l’arbre de Noël, jusqu’à concurrence d’un montant maximal de 5 800\$ taxes incluses.

-D’autoriser Mme Céline Prévost à réaliser le dépouillement de l’arbre de Noël pour le compte de la Municipalité.

-D’autoriser la Directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, les contrats, ententes et documents nécessaires à la réalisation de cette activité.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N’AYANT PAS VOTÉ

2026-09-250

10B - PARTICIPATION FINANCIÈRE – INSCRIPTION HOCKEY MINEUR ET PATINAGE ARTISTIQUE

Considérant qu’il est important de favoriser la participation des jeunes aux diverses activités de loisirs ;

Considérant que la municipalité du Village de Hemmingford désire promouvoir l’activité physique afin d’établir de saines habitudes de vie et lutter contre la sédentarité ;

En conséquence, il est proposé par Roy Catto, appuyé par Christopher Hill et résolu à l’unanimité par les conseillers :

-Que la municipalité offre une aide financière supplémentaire de 240 \$ par enfants résidents du Village de Hemmingford qui sont inscrits au Hockey mineur M7 deuxième année jusqu’à M19 et/ou au Club de patinage artistique deuxième année;

-Que la municipalité offre une aide financière de 100\$ pour le M7 pour la première année;

-La demande d’aide financière supplémentaire devra être effectuée avant le 31 octobre 2026 ;

-Le participant ou le tuteur devra également fournir avec sa demande les documents suivants :

- 1. Preuve de résidence ;
- 2. Un reçu officiel du montant payé pour l’inscription et émis par l’organisme ;
- 3. Le reçu devra indiquer le nom, l’adresse et le nom de l’activité ainsi que la catégorie;

Que la présente aide financière soit pour l’année 2026 seulement et ne représente pas un engagement annuel de la part de la Municipalité du Village de Hemmingford.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N’AYANT PAS VOTÉ

2026-09-251

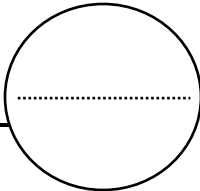
10C DEMANDE DE COMMANDITE DU CRH AFIN D’ORGANISER UNE FÊTE D’HALLOWEEN

Attendu que le CRH souhaite organiser une fête d’Halloween destinée aux enfants et aux familles de la communauté;

Attendu que cette activité contribuera à favoriser la participation citoyenne et à offrir une activité récréative rassembleuse;

Attendu que le CRH désire solliciter une commandite auprès de la municipalité du village de Hemmingford afin de contribuer à l’achat de décorations d’Halloween afin de faire une maison hantée à l’intérieur du centre récréatif de Hemmingford;

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ
DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 8 septembre 2026

En conséquence, il est proposé par Corey Young appuyé par Roy Catto et résolu à l’unanimité par les conseillers :

-De remettre au CRH un montant de 3 000\$ tel que budgété et que ce montant fera partie du montant de la quote part du canton.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N'AYANT PAS VOTÉ

2026-09-252

10 D-AUTORISATION DES DÉPENSES RELATIVES À LA JOURNÉE DE LA CULTURE SUBVENTIONNÉE PAR HYDRO-QUÉBEC

- Attendu que la Municipalité souhaite organiser une activité dans le cadre de la Journée de la culture;
- Attendu que cette activité vise à favoriser la participation citoyenne et l'accès à des activités culturelles pour la population;
- Attendu que la Municipalité bénéficie d'une subvention accordée par Hydro-Québec pour contribuer au financement de cette activité;
- Attendu que des dépenses sont nécessaires pour assurer la réalisation de la Journée de la culture, notamment pour l'achat de matériel, la location d'équipement, les services professionnels, la publicité et toute autre dépense directement liée à l'activité;

En conséquence, il est proposé par Jonathan Mailloux, appuyé par Lucie Bourdon et résolu à l’unanimité par les conseillers :

- Que le conseil municipal autorise la réalisation des dépenses nécessaires à l’organisation de la Journée de la culture, jusqu’à concurrence d’un montant maximal de 4 650\$ plus taxes;
- Que ces dépenses soient financées à même la subvention versée par Hydro-Québec, ainsi que par toute autre contribution ou source de financement autorisée, le cas échéant;
- Que les dépenses soient engagées conformément aux crédits disponibles et aux règles applicables en matière de gestion contractuelle municipale;
- Que l’agente de développement loisirs et culture soit autorisée à effectuer les achats, à recevoir les services requis et à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette activité;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N'AYANT PAS VOTÉ

CORRESPONDANCE

QUESTIONS DIVERSES

2026-09-253

13A-ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 8 SEPTEMBRE 2026

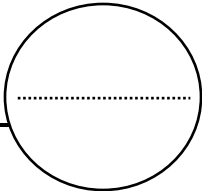
Considérant que Mme Annick Brunet directrice générale adjointe et greffière-trésorière, confirme que les fonds sont disponibles pour le paiement des comptes payés et à payer au 8 septembre 2026, soit dans le budget 2026 ou par une appropriation de surplus ;

Il est proposé et résolu à l’unanimité par les conseillers que les comptes payés du 12 août au 8 septembre 2026 soient acceptés au montant 127 987.34\$ incluant les salaires et que les comptes à payer en date du 8 septembre 2026 soient payés au montant 41943.65\$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N'AYANT PAS VOTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ
DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



Séance ordinaire du 8 septembre 2026

2026-09-254

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et résolu à l’unanimité que la séance est levée à 19h02.

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS, LE MAIRE N’AYANT PAS VOTÉ

Drew Somerville,
Maire

Annick Brunet
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, Drew Somerville, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance ordinaire tenue le 8 septembre 2026.